

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 29 juin 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 29 juin à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN. Elodie VANACKERE

Avaient donné pouvoir :

Béatrice SANTAIS a donné pouvoir à Nathalie REBATEL

Christiane BRUNET a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Suzanne DIAS

Jean-Pierre GUILLAUD a donné pouvoir à Arlette BRET

Hugues DE BOISRIOU a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS.

18-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Il est proposé de modifier le tableau des emplois en raison du départ en retraite de deux agents, de postes vacants d'agent en disponibilité pour convenance personnelle et en vue des prochains recrutements.

Pour ce faire, il convient de modifier comme suit le tableau des emplois :

- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31/35^{ème}

- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet de 28/35^{ème}
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 1^{ère} classe à temps non complet de 28/35^{ème}
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 1^{ère} classe à temps non complet de 22/35^{ème}
- SUPPRIMER 4 postes d'agent social à temps non complet de 20/35^{ème}

- CREER 3 postes d'agent social à temps non complet de 28/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social à temps non complet de 33/35^{ème}
- CREER 4 postes d'agent social à temps non complet de 25/35^{ème}

Le comité social territorial a donné un avis favorable lors de sa séance du 22 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, à pourvoir ces emplois permanents par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois avec les modifications ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

